

Communiqué de presse

18 mai 2018

Tarifs réglementés de vente en électricité : L'Association A.N.O.D.E en appelle à la Commission européenne

L'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie prend acte de la décision du Conseil d'Etat ce jour sur les tarifs réglementés de vente en électricité.

Même s'il a été reconnu que les tarifs réglementés constituaient une entrave au développement de la concurrence et n'étaient pas compatibles avec le droit communautaire, notamment en ce qu'ils ne sont pas limités dans la durée et qu'ils s'appliquent sur un périmètre trop large, l'Association conteste formellement le fait que les tarifs réglementés permettraient une plus grande stabilité des prix. En effet, leur construction actuelle basée sur les prix de marché de gros ne garantit absolument pas une moins forte volatilité des prix que les offres de marché.

En ce sens, l'Association regrette le mauvais coup porté aux consommateurs français qui risquent d'être maintenus dans l'ignorance des bénéfices de la concurrence.

En effet, les membres de l'Association rappellent que certaines offres de marché sont bien plus stables que les TRV (prix fixes jusqu'à 3 ans) et nettement plus compétitives : ainsi, si tous les consommateurs français disposant des TRV souscrivaient à l'offre de marché actuellement la moins chère, le gain de pouvoir d'achat atteindrait au total 2,5 milliards d'euros d'économies par an !

Par ailleurs, l'association A.N.O.D.E tient à souligner qu'un marché ouvert et concurrentiel favorise l'innovation et le développement de nouveaux services en parfaite cohérence avec les objectifs de transition énergétique, et sans remettre en cause l'accès à l'énergie pour les plus vulnérables.

Dans ce contexte, l'Association maintient sa demande de suppression des TRV électricité et demande au Gouvernement français de la synchroniser, en toute logique, avec celle des TRV en gaz.

En parallèle, l'Association en appelle à la Commission européenne afin qu'elle protège les intérêts des consommateurs en mettant fin définitivement aux tarifs réglementés de vente dans le Paquet Énergie Propre actuellement en discussion au niveau européen.

A propos de l'association A.N.O.D.E

Créée en 2006, l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin. Aujourd'hui, l'association A.N.O.D.E rassemble les fournisseurs de 96% des clients ayant choisi de quitter le fournisseur historique en électricité et 91% en gaz.

Contact Presse :

Tél : 01 42 27 53 37 – contact@anode-asso.org